REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procuration : 1
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 21 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-22

Approbation du procès-verbal du 3 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN. MM Raymond ABRIAL, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD.

Suppléants :

Mmes Christelle MICHEL-DELEAGE, Patricia GOUDARD. M. Fernand CHAIZE.

Excusés : Mme Sophie COURTINE (ayant donné pouvoir à M. Michel BERGOUGNOUX). MM François BERGER, André FERRET, Pierre LIOGIER, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP (visioconférence).

Suppléant : Sergent-chef Sébastien LAFFONT, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Excusés : Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD ; Chef du groupement « Pilotage, Etude et Prospective » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique » - Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-22 : Approbation du procès-verbal du 3 février 2021

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2021 a été transmis aux membres du conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 3 février 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 MAI 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procuration : 1
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 21 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-23

Dossiers abordés par le bureau du conseil d'administration

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN. MM Raymond ABRIAL, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD.

Suppléants :

Mmes Christelle MICHEL-DELEAGE, Patricia GOUDARD. M. Fernand CHAIZE.

Excusés : Mme Sophie COURTINE (ayant donné pouvoir à M. Michel BERGOUGNOUX). MM François BERGER, André FERRET, Pierre LIOGIER, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP (visioconférence).

Suppléant : Sergent-chef Sébastien LAFFONT, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Excusés : Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD ; Chef du groupement « Pilotage, Etude et Prospective » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique » - Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-23 : Dossiers abordés par le bureau du conseil d'administration

- Capacité du SDIS à s'inscrire dans la campagne de vaccination

- Plateforme commune 15 / 18 – 112 / viabilité hivernale

- Convention constitutive du groupement de commandes entre le Département de la Haute-Loire et le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Conseil d'administration prend acte des dossiers traités par le bureau.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procuration : 1
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 21 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-24

Direction – actualisation du règlement organisationnel du SDIS 43

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN. MM Raymond ABRIAL, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD.

Suppléants :

Mmes Christelle MICHEL-DELEAGE, Patricia GOUDARD. M. Fernand CHAIZE.

Excusés : Mme Sophie COURTINE (ayant donné pouvoir à M. Michel BERGOUGNOUX). MM François BERGER, André FERRET, Pierre LIOGIER, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP (visioconférence).

Suppléant : Sergent-chef Sébastien LAFFONT, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Excusés : Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD ; Chef du groupement « Pilotage, Etude et Prospective » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique » - Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-24 : Direction – actualisation du règlement organisationnel du SDIS 43

Cette délibération précise les ajustements de l'organisation du SDIS 43 effectifs au 1er mars 2021 et qui seront présentés aux prochaines instances consultatives avant de porter actualisation du règlement organisationnel du SDIS 43.

Cette évolution répond à un double objectif de cultiver la transversalité nécessaire à améliorer la production des services supports à l'attention des unités et à lui permettre de construire une vision claire sur l'avenir.

Le SDIS 43 dispose d'une organisation actualisée en 2018 et calibrée pour répondre aux missions courantes de service public. Les enjeux des SDIS de demain nécessitent de développer l'agilité de notre établissement pour anticiper les évolutions sociétales, territoriales et donner à l'équipe de direction ainsi qu'à nos décideurs de la lisibilité sur les enjeux à venir.

Parallèlement, notre implication dans la gestion de la crise sanitaire a démontré le besoin de disposer d'une compétence médicale experte afin de conseiller l'équipe de direction et les décideurs sur les orientations à envisager.

En réponse à ces constats, l'organisation du SDIS 43 est adaptée à compter du 1er mars 2021 avec la mise en place d'un nouveau groupement fonctionnel dénommé « groupement pilotage-études-prospective » (GPEP) et d'une mission de conseiller santé.

Les missions du GPEP nécessitent que la responsabilité de ce groupement soit confiée à un officier supérieur expérimenté disposant d'une capacité à analyser et identifier les zones de vigilance et les enjeux à venir. Il devra également porter pour le SDIS 43 l'actualisation des documents structurants pour permettre au service de disposer de lignes directrices qui présideront à l'évolution de l'établissement public pour les prochaines années.

La fonction de conseiller santé est confiée à un membre du SSSM disposant d'une capacité d'expertise médicale et maîtrisant les enjeux sanitaires et de couverture médicale de nos territoires.

La création de ces deux fonctions se fait à iso-ressources et engendre en cascade une mobilité raisonnée de cadres. Ces ajustements permettent de redécouper le groupement Ressources en deux entités (Ressources humaines et Ressources techniques) afin de mieux répartir les tâches de pilotage et de parfaire notre réponse.

Afin de permettre la continuité de service et, dans l'attente de l'actualisation du règlement organisationnel, les cadres retenus ne disposeront pas de délégation de signature mais sont chargés de porter les premières actions de pilotage dans leurs groupements respectifs.

Les nouvelles affectations :

- Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD : Groupement Pilotage, Etudes et Prospective
- Médecin-Colonel Philippe DUPUY : Conseiller santé
- Commandant Philippe GALTIER : Groupement Ressources Humaines
- Capitaine Pascal PERRIN : Groupement Ressources Techniques
- Capitaine Stéphane PONS : Groupement Territorial Est (en remplacement du Commandant Philippe GALTIER)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

A R R Ê T É S.D.I.S. N° 2021-04

ARRETE CONJOINT PORTANT ORGANISATION DU CORPS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DE LA HAUTE-LOIRE

LE PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 à L1424-68 et R1424-1 à R1424-55,

VU le Code de la Sécurité Intérieure,

VU le décret n° 90-850 modifié du 25 septembre 1990 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels modifié,

VU le décret n°2013-412 du 17 mai 2013 relatifs aux sapeurs-pompiers volontaires,

VU l'arrêté du 20 avril 2012 fixant le nombre maximum d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels en fonction dans les groupements des services départementaux d'incendie et de secours,

VU l'arrêté préfectoral n°96-16 du 30 avril 1996 portant création du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire,

VU l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire en date du 11 mars 2021,

VU l'avis favorable du comité technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire en date du 29 mars 2021,

VU l'avis favorable du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire en date du 30 mars 2021,

VU l'avis favorable du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire en date du 4 mai 2021,

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire,

ARRÊTENT :

Article 1 : Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire (SDIS 43) et son Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers (CDSP 43) sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Le présent arrêté fixe les règles générales d'organisation fonctionnelle et territoriale du SDIS 43 et de son Corps Départemental. Cette organisation, placée sous l'autorité du Préfet de la Haute-Loire et du Président du Conseil d'Administration du SDIS 43 comprend :

- L'état-major du SDIS 43, siège de la direction de l'établissement et des groupements fonctionnels ;
- Les groupements territoriaux et les centres d'incendie et de secours.

Article 2 : L'état-major du SDIS 43 regroupe :

- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (DDSIS), Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire ;
- Le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours (DDASIS), Adjoint au Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire ;
- 8 groupements fonctionnels ;
- 4 services ou missions spécifiquement rattachés aux DDSIS et DDASIS.

Article 3 : Le DDSIS, Chef du Corps Départemental, a autorité sur l'ensemble des personnels du SDIS et du CDSP 43.

Sous l'autorité du Préfet, le DDSIS assure la direction opérationnelle du CDSP 43 et la direction des actions de prévention relevant du SDIS 43.

Sous l'autorité du Préfet et des Maires, agissant dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs, le DDSIS est chargé de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens relevant des services d'incendie et de secours. Il peut être chargé par le Préfet ou le Maire de mettre en œuvre tout autre moyen public ou privé qui serait mis à sa disposition par ces autorités. Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration du SDIS 43, le DDSIS assure la direction administrative et financière de l'établissement public, avec délégation possible du Président.

Article 4 : Le DDASIS, Adjoint au Chef de Corps Départemental assiste le DDSIS, le supplée en cas d'absence, d'empêchement ou par délégation de ce dernier.
Il peut représenter le DDSIS et se voir confier toute mission spécifique par ce dernier.
Il assure, par intérim, en tant que de besoin, la plénitude des fonctions du DDSIS.

Article 5 : Les groupements fonctionnels de l'état-major sont les suivants :

- Le Groupement Métier ;
- Le Groupement Ressources Techniques ;
- Le Groupement Ressources Humaines ;
- Le Groupement Pilotage, Etudes et Prospective ;
- Le Groupement Administration Générale, Finances et Commande publique ;
- Le Groupement Méthodes et Systèmes d'information ;
- Le Groupement Service de santé et de Secours Médical ;
- Le Groupement Prévention.

Article 6 : Les services et missions spécifiquement rattachés aux DDSIS et DDASIS sont les suivants :

- Le secrétariat de direction, chargé de la communication ;
- Le service Volontariat, Citoyenneté et Relations Institutionnelles ;
- Le Référent Volontariat ;
- La Mission CHSCT ;
- La Mission Conseiller santé.

Article 7 : Les groupements territoriaux, entités déconcentrées de l'état-major du SDIS 43 sont les suivants :

- Le Groupement Ouest ;
- Le Groupement Centre ;
- Le Groupement Est.

Article 8 : Les centres d'incendie et de secours (CIS) sont des unités opérationnelles territoriales, principalement chargées des missions d'incendie et de secours.

Organisés au sein des groupements territoriaux, les CIS sont classés par arrêté du Préfet en centres de secours principaux, centres de secours, centres d'intervention et centres de première intervention, conformément aux dispositions du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques et du Règlement Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire.

Article 9 : L'organigramme du SDIS 43 est défini par délibération du conseil d'administration.

Article 10 : Les dispositions du présent arrêté seront en vigueur à compter du 4 mai 2021.

Article 11 : Le Préfet de la Haute-Loire et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire.

Article 12 : Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, le tribunal de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Au Puy-en-Velay, le 04/05/2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE	LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE
JEAN-PIERRE **MARCON**	ERIC **ETIENNE**

Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur la proposition d'actualisation du règlement organisationnel du SDIS 43.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procuration : 1
Nombre de votants : 21
Votes pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 1
Date de la convocation : 21 avril 2021

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE COURRIER 12 MAI 2021

DELIBERATION N° 2021-25

Direction – participation du SDIS à la gestion de la crise sanitaire

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN. MM Raymond ABRIAL, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD.

Suppléants :

Mmes Christelle MICHEL-DELEAGE, Patricia GOUDARD. M. Fernand CHAIZE.

Excusés : Mme Sophie COURTINE (ayant donné pouvoir à M. Michel BERGOUGNOUX). MM François BERGER, André FERRET, Pierre LIOGIER, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP (visioconférence).

Suppléant : Sergent-chef Sébastien LAFFONT, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Excusés : Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD ; Chef du groupement « Pilotage, Etude et Prospective » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique » - Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-25 : Direction – participation du SDIS à la gestion de la crise sanitaire

Depuis le début de la crise sanitaire, les sapeurs-pompiers de la Haute-Loire se sont mobilisés pour accompagner le territoire et l'Etat dans la gestion de la crise sanitaire :

- Distribution de masques de protection individuelle ;
- Dépistage massif (PCR, antigénique) en partenariat avec des laboratoires privés ;
- Missions de médiateur de lutte anti-COVID ;
- Vaccination en renfort des centres existants ou création de centres éphémères.

→ ***Aujourd'hui, 200 personnels sapeurs-pompiers et / ou membres du SSSM sont formés aux gestes de dépistage et / ou de vaccinations.***

→ ***Des conventions avec les laboratoires privés, l'ARS, la Préfecture et la DGSCGC ont été signées afin d'assurer un accompagnement financier du SDIS dans le cadre de ces prestations.***

Missions de médiateur de lutte anti-COVID :

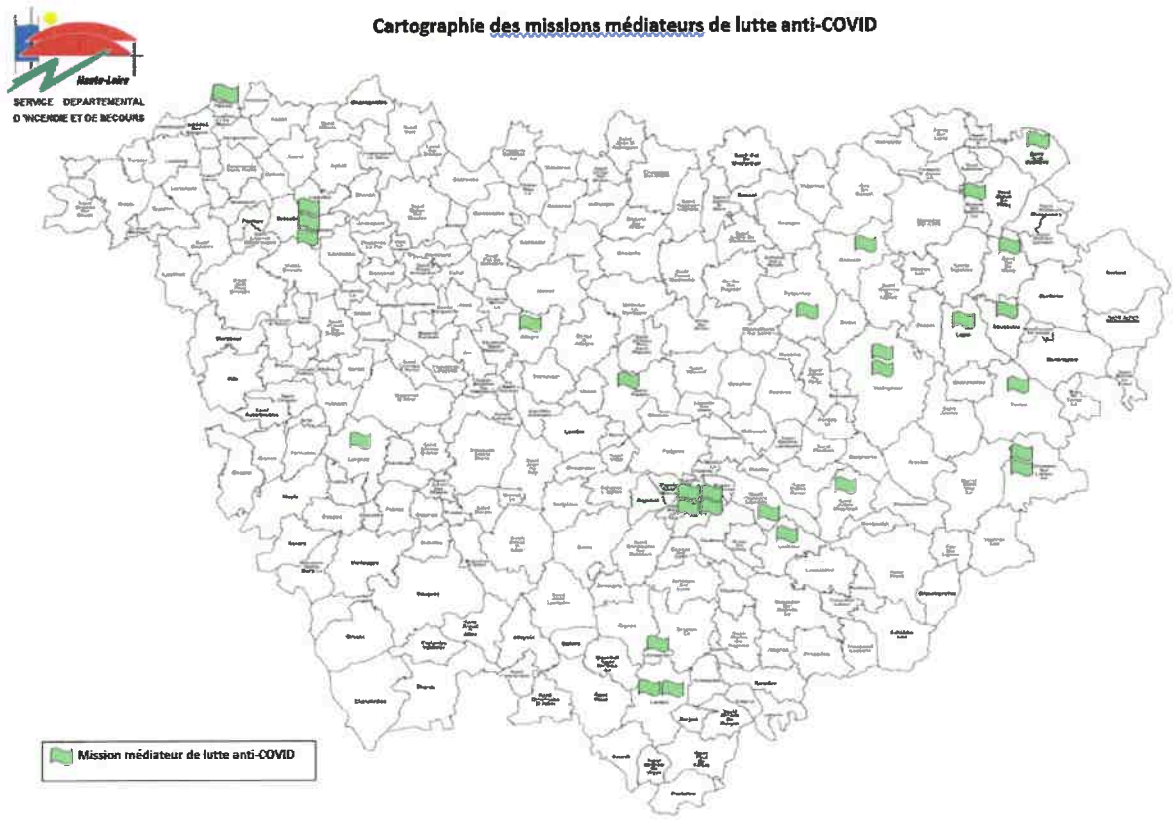

Du 29 octobre au 4 mai, le SDIS 43 a réalisé 167 opérations de dépistage soit :

- 334 SP mobilisés
- Un peu moins d'une opération par jour (6 opérations par semaine)

Les opérations de prélèvements médiateurs de lutte Anti-COVID, organisés par le SDIS 43 à la demande de l'ARS, ont permis de réaliser 746 tests dont 41 se sont révélés positifs.

Projection des zones à couvrir par les centres éphémères de vaccination :

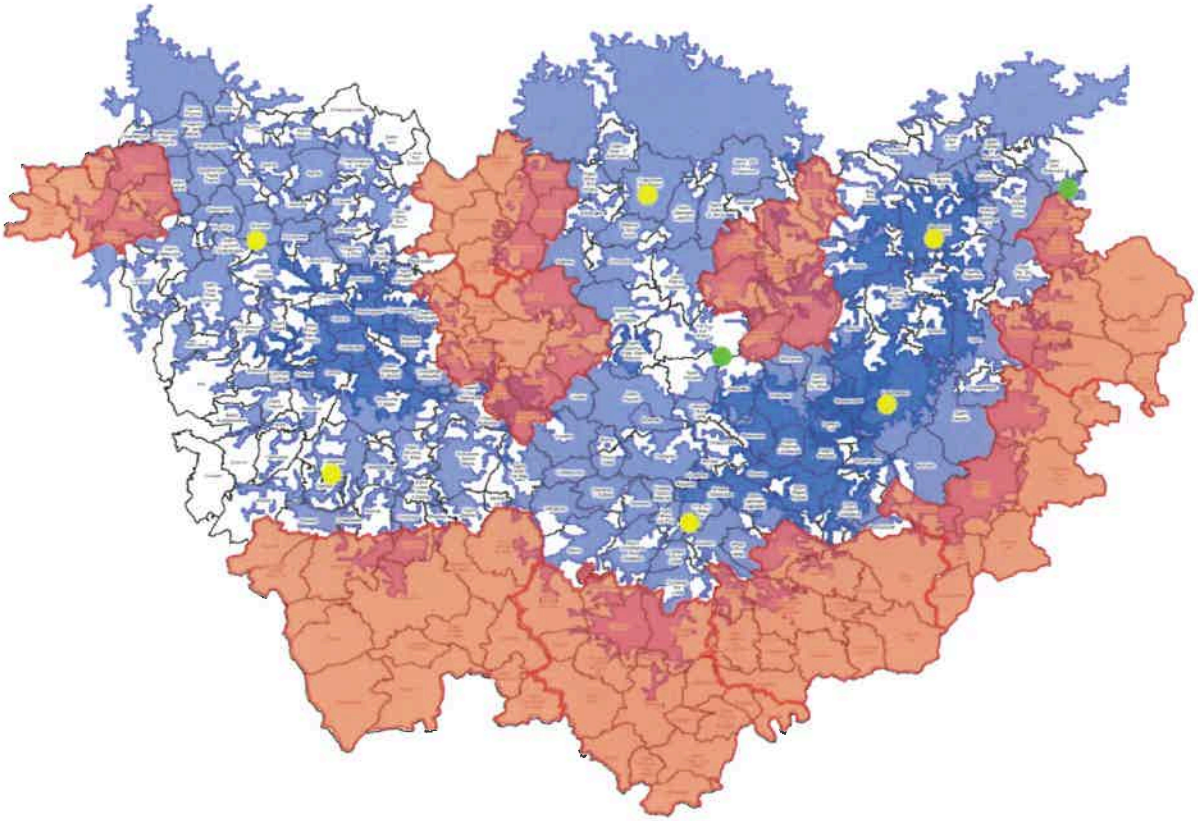

Projection des centres éphémères de vaccination

(Sous réserve de l'autorité préfectorale et des associations d'élus)

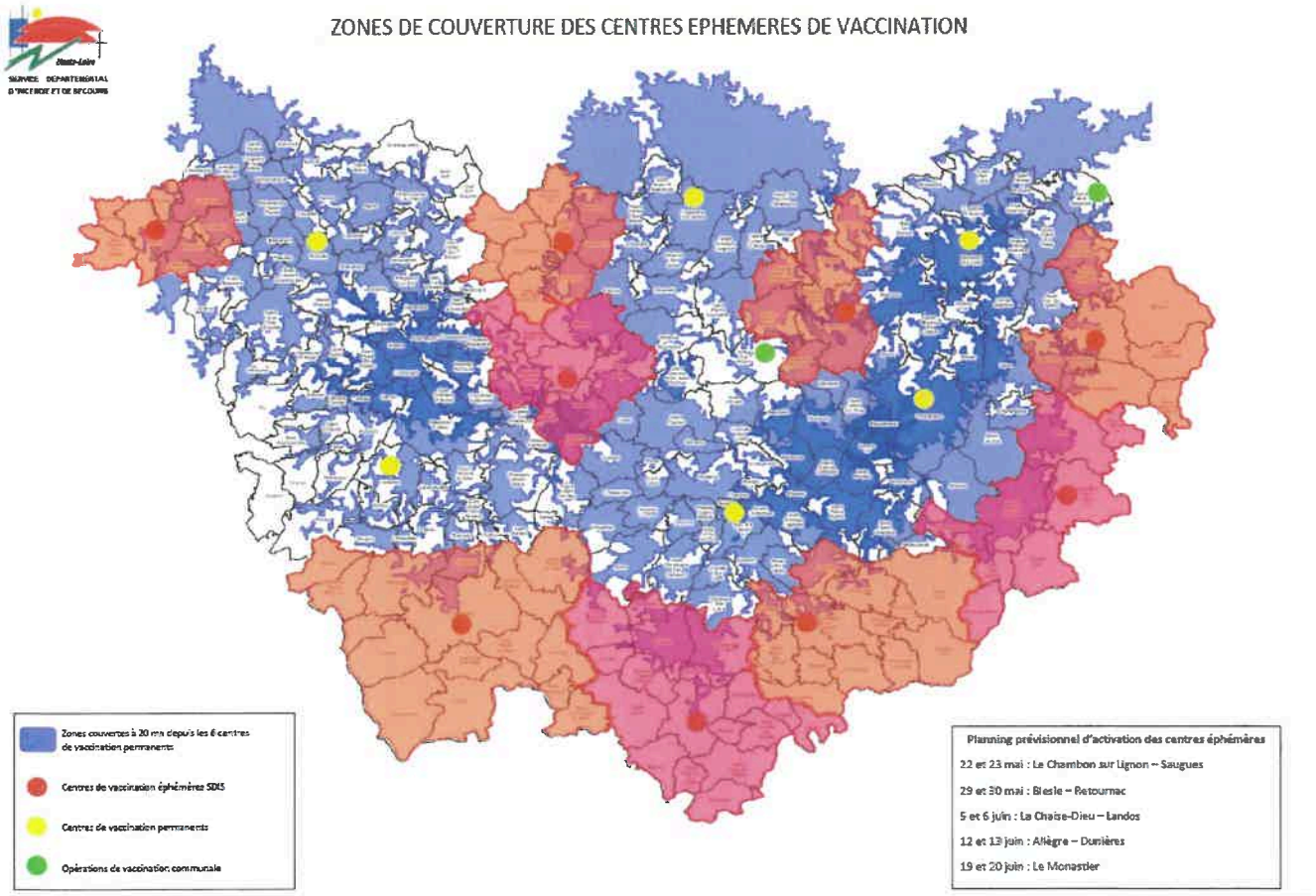

Projection financière d'indemnisation des personnels du SDIS 43 dans le cadre de la campagne de vaccination

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction interministérielle INTK2106628J du 24 mars 2021 relative à la montée en charge de la campagne de vaccination contre la Covid-19, les services d'incendie et de secours vont être fortement mobilisés dans les prochaines semaines pour participer, sous l'autorité des préfets, au renforcement du dispositif vaccinal.

Si le dispositif altiligérien de centres éphémères de vaccination qui va être activé dans le cadre d'une démarche « d'aller vers » avec le concours du SDIS de la Haute-Loire sera présenté pour validation le mercredi 5 mai par le Préfet au Président du Département et aux Présidents d'associations des maires, il convient de définir préalablement les modalités spécifiques d'indemnisation des personnels en cohérence avec les modalités de prise en charge financière de ce dispositif par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

Ces modalités spécifiques d'indemnisation des personnels doivent donc :

- Permettre de valoriser spécifiquement la réalisation des actes de vaccination ou les responsabilités particulières exercées en centre de vaccination ;
- Etre en cohérence, s'agissant des personnels du corps médical, avec les rémunérations qui leur sont proposées pour intervenir dans des centres de vaccination à titre professionnel au risque de ne pas pouvoir les mobiliser ;
- Respecter les dispositions réglementaires en matière d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Respecter les préconisations du guide de la DGSCGC sur le financement des centres de vaccination pilotés par les services d'incendie et de secours du 09 avril 2021.

Ainsi, en application des dispositions du Décret n° 2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires et de l'Arrêté du 17 avril 2014 fixant la liste des responsabilités exercées par les sapeurs-pompiers volontaires pouvant être indemnisées, il est proposé d'indemniser les différentes activités en centre de vaccination selon les modalités définies dans les tableaux ci-après.

MODALITES D'INDEMNISATION DES PERSONNELS EN CENTRE DE VACCINATION

Statut	Activité en centre de vaccination	Semaine	Week-end et jours fériés	Indemnité de responsabilité	Responsabilité correspondante
SPV	Sapeur-pompier non SSSM réalisant des actes de vaccination	Taux horaire du grade sans majoration	Taux horaire du grade avec majoration de 50% de l'indemnité de base	4 indemnités au taux horaire de sous-officier	Chargé de mission
	Sapeur-pompier IDE non SSSM réalisant des actes de vaccination	Taux horaire du grade sans majoration	Taux horaire du grade avec majoration de 50% de l'indemnité de base	8 indemnités au taux horaire d'officier	Infirmier, chargé d'une activité particulière
	Infirmier du SSSM réalisant des actes de vaccination et participant à l'encadrement des opérateurs de vaccination	Taux horaire officier sans majoration	Taux horaire officier avec majoration de 50% de l'indemnité de base	8 indemnités au taux horaire d'officier	Infirmier, chargé d'une activité particulière
	Pharmacien	Taux horaire officier majoré de 150%	Taux horaire officier majoré de 150%	8 indemnités au taux horaire d'officier	Pharmacien au sein d'une PUI
	Médecin	Taux horaire officier majoré de 150%	Taux horaire officier majoré de 150%	16 indemnités au taux horaire d'officier	Médecin, chargé d'une activité particulière

MONTANTS D'INDEMNISATION DES PERSONNELS EN CENTRE DE VACCINATION

Statut	Activité en centre de vaccination	Taux horaire du grade sans majoration	Jour ouvré	Week-end et jour férié	Montant perçu pour 10 heures en week-end et jours fériés	Indemnité de responsabilité			Montant total pour une journée de vaccination (Week-end ou jours fériés)	Nombre de personnels	Coût moyen
						Nombre d'indemnités	Taux horaire	Montant			
SPV	Sapeur-pompier en charge de tâches d'organisation et de logistique	9,60 €	/	50%	144,00 €	0	/	/	144,00 €	10	1 440 €
	Sapeur-pompier non SSSM réalisant des actes de vaccination	9,60 €	/	50%	144,00 €	4	9,60 €	38,40 €	182,40 €	1	182 €
	Sapeur-pompier IDE non SSSM réalisant des actes de vaccination	9,60 €	/	50%	144,00 €	8	11,91 €	95,28 €	239,28 €	1	239 €
	Infirmier du SSSM réalisant des actes de vaccination et participant à l'encadrement des opérateurs de vaccination	11,91 €	/	50%	178,65 €	8	11,91 €	95,28 €	273,93 €	3	822 €
	Pharmacien	11,91 €	150%	150%	297,75 €	8	11,91 €	95,28 €	393,03 €	1	393 €
	Médecin	11,91 €	150%	150%	297,75 €	16	11,91 €	190,56 €	488,31 €	2	977 €
											4 053 €

Après avoir entendu l'exposé, les membres du Conseil d'administration, prennent acte de ces propositions et émettent un avis favorable sur la proposition financière d'indemnisation des personnels au titre de leur participation à la campagne de vaccination.

Madame Brigitte RENAUD, Conseillère Départementale des Boutières s'abstient.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 MAI 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procuration : 1
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 21 avril 2021

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE CONTROLE 12 MAI 2021

DELIBERATION N° 2021-26

Direction – programme immobilier et inaugurations des CIS

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN. MM Raymond ABRIAL, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD.

Suppléants :

Mmes Christelle MICHEL-DELEAGE, Patricia GOUDARD. M. Fernand CHAIZE.

Excusés : Mme Sophie COURTINE (ayant donné pouvoir à M. Michel BERGOUGNOUX). MM François BERGER, André FERRET, Pierre LIOGIER, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP (visioconférence).

Suppléant : Sergent-chef Sébastien LAFFONT, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Excusés : Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD ; Chef du groupement « Pilotage, Etude et Prospective » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique » - Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-26 : Direction – programme immobilier et inaugurations des CIS

Opérations en cours :

- CIS Monistrol-sur-Loire – Travaux de terrassement en cours – Livraison 2022
- CIS Loudes – Début mai 2021 – Livraison 2023

Opérations clôturées :

- CIS Tence
- CIS St Romain-Lachalm

Les inaugurations :

Les centres d'incendie et de secours de Tence et St Romain Lachalm seront prochainement inaugurés. Des cérémonies protocolaires seront organisées dans le strict respect des mesures barrières.

25 mai 19h00 – CIS TENCE

28 mai 19h00 – CIS SAINT ROMAIN LACHALM

Le Conseil d'administration prend acte du programme immobilier et inaugurations des centres d'incendie et de secours.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 MAI 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procuration : 1
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 21 avril 2021

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
CONTROLE
12 MAI 2021

DELIBERATION N° 2021-27

Finances – compte de gestion 2020

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN. MM Raymond ABRIAL, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD.

Suppléants :

Mmes Christelle MICHEL-DELEAGE, Patricia GOUDARD. M. Fernand CHAIZE.

Excusés : Mme Sophie COURTINE (ayant donné pouvoir à M. Michel BERGOUGNOUX). MM François BERGER, André FERRET, Pierre LIOGIER, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP (visioconférence).

Suppléant : Sergent-chef Sébastien LAFFONT, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Excusés : Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD ; Chef du groupement « Pilotage, Etude et Prospective » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique » - Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-27 : Finances – compte de gestion 2020

Le compte de gestion a été arrêté par le payeur départemental. Les résultats sont les suivants :

Libellé	Réalisé 2020
Dépenses de fonctionnement	17 384 836.27 €
Recettes de fonctionnement	17 790 476.81 €
Résultat de fonctionnement	405 640.54 €
Dépenses d'investissement	5 572 387.46 €
Recettes d'investissement	5 648 208.55 €
Résultat d'investissement	75 821.09 €
Résultat de l'exercice 2020	481 461.63 €

Le résultat de l'exercice s'élève à 481 461.63 €.

Il se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 405 640.54 € ;
- Excédent d'investissement : 75 821.09 €.

Le résultat de fonctionnement 405 640.54 €, est en légère hausse par rapport à 2019 (398 714.43 €), s'explique essentiellement par :

- la maîtrise de la masse salariale : rémunérations des personnels permanents (SPP-PATS) et les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires

Le résultat d'investissement positif s'explique par :

- Un niveau de dépenses d'équipement relativement stable malgré la crise
- Le fait qu'un emprunt 2019 soit venu couvrir ce niveau de dépense en 2020 (1 500 000 €).

Le compte de gestion du payeur départemental s'établit ainsi pour l'exercice 2020 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat comptable 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	611 730.36 €	61 007.19 €	405 640.54 €	956 363.71 €
Investissement	-361 156.93 €	0.00 €	75 821.09 €	-285 335.84 €
TOTAUX	250 573.43 €	61 007.19 €	**481 461.63 €**	**671 027.87 €**

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion du payeur départemental, comptable de l'établissement, du 1er janvier au 31 décembre 2020.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 MAI 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procuration : 1
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 21 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-28

Finances – reste à réaliser 2020

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN. MM Raymond ABRIAL, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD.

Suppléants :

Mmes Christelle MICHEL-DELEAGE, Patricia GOUDARD. M. Fernand CHAIZE.

Excusés : Mme Sophie COURTINE (ayant donné pouvoir à M. Michel BERGOUGNOUX). MM François BERGER, André FERRET, Pierre LIOGIER, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP (visioconférence).

Suppléant : Sergent-chef Sébastien LAFFONT, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Excusés : Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD ; Chef du groupement « Pilotage, Etude et Prospective » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique » - Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-28 : Finances – reste à réaliser 2020

Le résultat global doit intégrer les restes à réaliser en section d'investissement.

Le report des dépenses engagées non mandatées s'élève à 2 094 083.46 € répartis comme suit :

Chap/art	Libellé	Reports de l'exercice 2020
20		
2031	Frais d'études	11 173.40 €
2051	Concessions, licences (module déclaration sociale)	7 016.40 €
21		
21311	Bâtiments administratifs	42 913.51 €
21532	Réseaux d'alerte	2 330.16 €
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 185 776.73 €
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	55 877.85 €
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	19 859.75 €
21578	Autre matériel et outillage technique	4 760.33 €
2181	Installations générales, agencements	25 348.58 €
2183	Matériel informatique	28 067.03 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	15 513.74 €
2188	Autres immobilisations corporelles	97 392.03 €
23		
2314	Constructions sur sol d'autrui	598 053.95 €
AP (23)	dont	
	SAINT ROMAIN	374 225.43 €
	TENCE	223 828.52 €
	TOTAL	2 094 083.46 **€**

Le **report des recettes** engagées pour 2020 correspond aux participations du Département sur l'acquisition des véhicules 707 791 € et les casernes 1 002 529 € pour 1 710 320 €

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent le report des restes à réaliser de l'exercice 2020.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 MAI 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procuration : 1
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 21 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-29

Finances – compte administratif 2020

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN. MM Raymond ABRIAL, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD.

Suppléants :

Mmes Christelle MICHEL-DELEAGE, Patricia GOUDARD. M. Fernand CHAIZE.

Excusés : Mme Sophie COURTINE (ayant donné pouvoir à M. Michel BERGOUGNOUX). MM François BERGER, André FERRET, Pierre LIOGIER, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP (visioconférence).

Suppléant : Sergent-chef Sébastien LAFFONT, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Excusés : Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD ; Chef du groupement « Pilotage, Etude et Prospective » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique » - Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-29 : Finances – compte administratif 2020

Le compte administratif de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats antérieur	Résultat / Solde
Fonctionnement	17 384 836.27 €	17 790 476.81 €	550 723.17 €	956 363.71 €
Investissement	5 572 387.46 €	5 648 208.55 €	- 361 156.93 €	- 285 335.84 €
dont 1068		61 007.19 €		
TOTAL DU BUDGET	22 957 223.73 €	23 438 685.36 €	189 566.24 €	671 027.87 €

	RESTES A REALISER 2020		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
Fonctionnement			
Investissement	2 094 083.46 €	1 710 320 €	-383 763.46 €
TOTAL DES RAR	2 094 083.46 €	1 710 320 €	-383 763.46 €

	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	956 363.71 €
Investissement	-669 099.30 €
TOTAL	**287 264.41 €**

L'exercice 2020 présente un excédent de clôture de 671 027.87 € (contre + 250 573.43 € en 2019).

A ce résultat, il convient d'ajouter les restes à réaliser 2020, en dépenses et en recettes, pour un solde de - 383 763.46 €.

Le résultat cumulé s'élève donc à 287 264.41 € (550 723.17 € en 2019).

A - Section de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

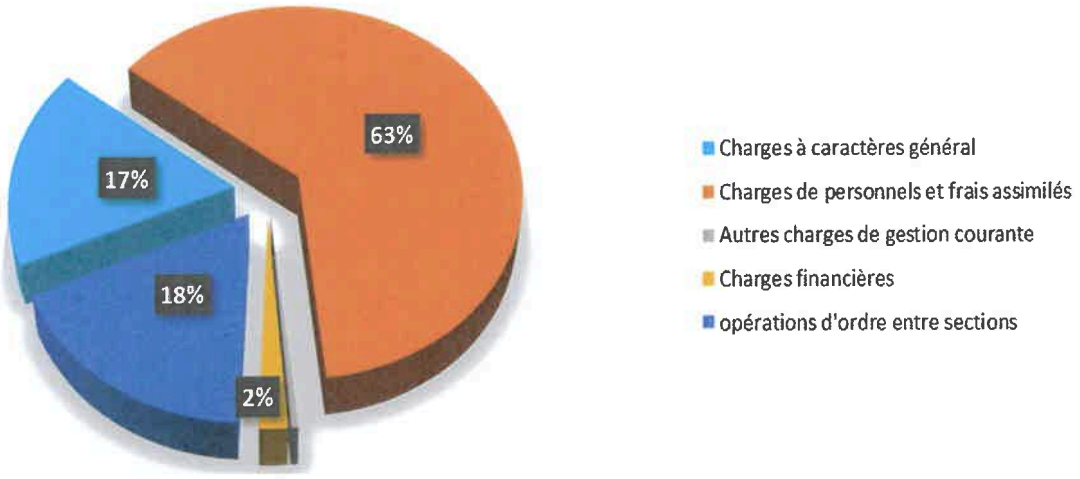

Situation comptable des principales dépenses :

Type de dépense	Dépenses réalisées 2019	Crédits ouverts 2020	Dépenses réalisées 2020
Charges personnels et frais assimilés (012)	11 163 653,06 €	11 488 436 €	10 900 128.50 €
Dont : Indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires (012)	2 627 284,14 €	2 450 000 €	2 200 359.55 €
Dont : Allocations de vétérance (012)	591 608.20 €	730 000.00 €	644 771.33 €
Maintenance (011)	304 911.40 €	431 088.89 €	383 709.35 €
Energie – Electricité (011)	363 906.30 €	380 971.6 €	343 606.26 €
Intérêts réglés à échéance (66)	325 488.28 €	332 010 €	318 752.58 €
Carburants (011)	313 217.85 €	282 000 €	293 096.56 €
Primes d'assurance (011)	260 061.65 €	277 381.22€	277 908.58 €
Entretien des bâtiments publics (011)	96 679.69 €	126 000 €	117 058.89 €
Frais de télécommunications (011)	80 850.56 €	178 900 €	178 507.87 €
Fournitures de petit équipement (011)	180 746.39 €	238 150 €	196 543.17 €
Versements à des organismes de formation (011)	33 564 €	169 488 €	158 919.06 €
Entretien du matériel roulant (011)	111 880.84 €	179 200 €	171 239.28 €

Les principales recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

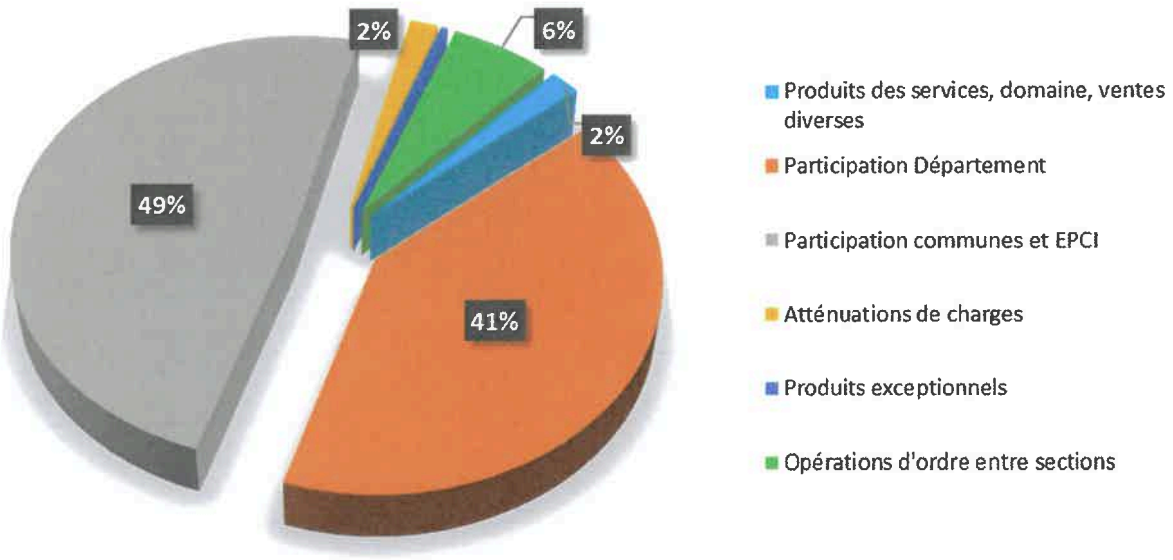

Situation comptable des principales recettes :

Type de recette	Crédits ouverts	Recettes réalisées	Taux de couverture
Contributions des communes et EPCI	8 658 047 €	8 658 047 €	100,00 %
Contributions du département	7 251 169 €	7 251 169 €	100,00 %
Ecritures d'ordre	***1 232 563.60*** €	***1 109 944.02*** €	90.05 %
Produits des services	589 595 €	343 609.8 €	58.27%

En ce qui concerne les principaux ratios :

- Le niveau de **l'épargne brute** (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 2 375 017.09 € (2 120 705.54 € en 2019) ;
- **Un taux d'épargne satisfaisant de 14,23%** (EB / Recettes réelles de fonctionnement) ;
- **L'épargne nette** (épargne brute – remboursement du capital de la dette) s'élève à 1 337 670.05 € (contre 1 268 339,83 € en 2019) ;
- **La capacité de désendettement** (Encours de la dette / épargne brute est de 5.01 ans le seuil d'attention étant à 6 ans ;

B - Section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

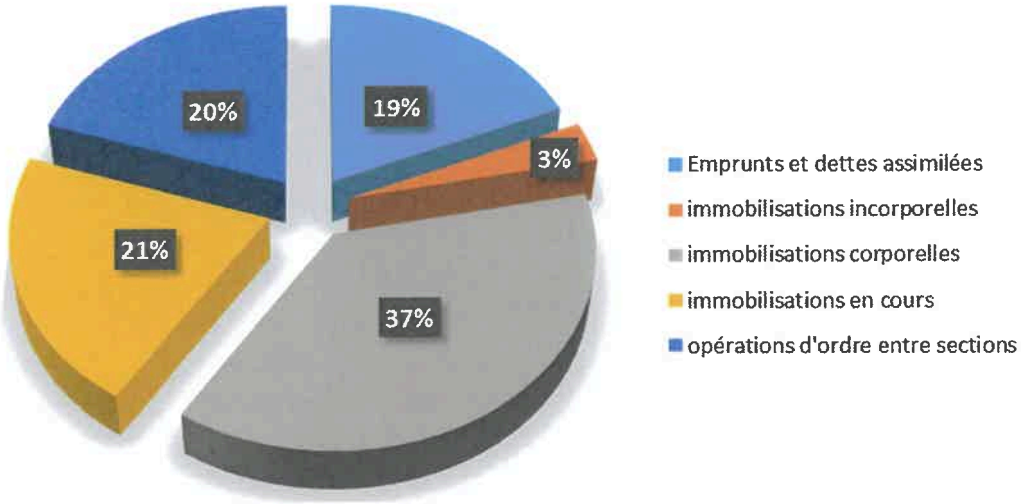

Situation comptable des principales dépenses :

Nature	Dépenses réalisées 2019	Crédits ouverts 2020	Dépenses réalisées 2020
Emprunts en euros (16)	992 516.31 €	1 040 895.59 €	1 037 346.59 €
Matériel mobile d'incendie et de secours (21)	860 948.60 €	2 059 390.48 €	950 650.52 €
Matériel non mobile d'incendie et de secours (21)	293 031.49 €	409 4995.82 €	383 917.43 €
Autres immobilisations incorporelles (21)	159 452.34 €	302 415.60 €	179 649.60 €
Concessions et droits similaires, brevets, licences (20)	47 235.41 €	83 920 €	80 024.23 €
Immobilisation en cours (23)	91 813,20 €	1 810 956. 36 €	1 168 417.08 €

Les principales recettes d'investissement se répartissent comme suit :

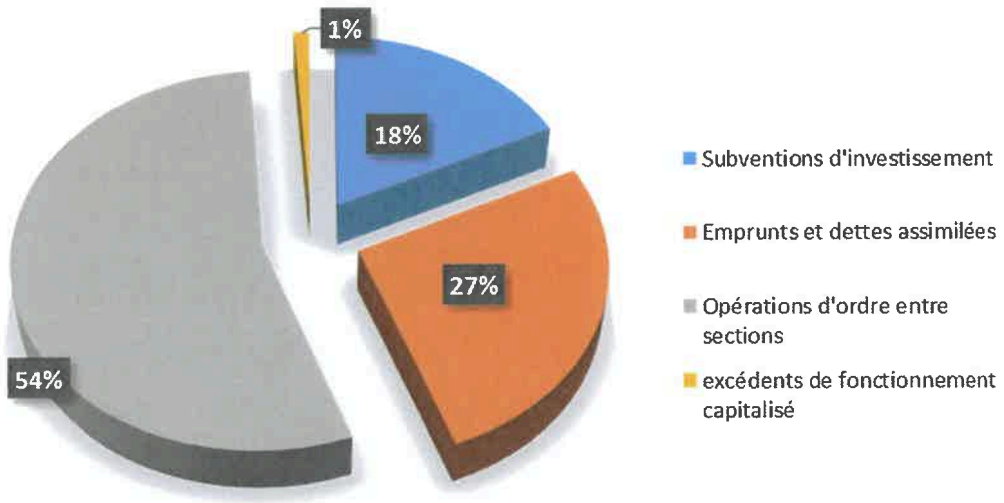

La section d'investissement est financée majoritairement par :

- Dotation aux amortissements 3 079 320.57 € ;
- Emprunt 1 500 000 € ;
- Solde d'exécution de la section d'investissement - 285 335.84 € ;
- Excédents de fonctionnement capitalisés de N-1 (1068) : 61 007.19 € ;
- Versement subvention département équipements et CIS 1 007 880.79 €.

Population INSEE de la Haute-Loire.....227 283 habitants
Coût du service rendu par habitant (dépenses de fonctionnement (réelles et mixtes) / population) 62.94 €

Le Président Jean-Pierre MARCON se retire de la séance et Yves BRAYE prend la présidence.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2020 du SDIS 43.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procuration : 1
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 21 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-30

Finances – affectation du résultat

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN. MM Raymond ABRIAL, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD.

Suppléants :

Mmes Christelle MICHEL-DELEAGE, Patricia GOUDARD. M. Fernand CHAIZE.

Excusés : Mme Sophie COURTINE (ayant donné pouvoir à M. Michel BERGOUGNOUX). MM François BERGER, André FERRET, Pierre LIOGIER, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP (visioconférence).

Suppléant : Sergent-chef Sébastien LAFFONT, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Excusés : Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD ; Chef du groupement « Pilotage, Etude et Prospective » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique » - Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-30 : Finances – affectation du résultat

Le conseil d'administration doit délibérer sur l'affectation du résultat 2020.

Le compte administratif laisse apparaître un déficit d'investissement à la clôture de -285 335.84 €

- Titres 2020-Mandats 2020 = +75 821.09 € – reprise du résultat antérieur 2019 -361 156.93 € soit un total de – 285 335.84 €.

Le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 956 363.71 €

- Titres 2020 – Mandats 2020 = + 405 640,50 € + la reprise du résultat antérieur 2019 + 550 723.17 € soit un total de 956 363.71 €

- Le résultat cumulé de l'exercice est donc de 287 264.41 € qui correspond à l'excédent de fonctionnement 956 363.71 € auquel on soustrait le déficit d'investissement de -285 335.84 € et les restes à réaliser en investissement de - 383 763.46 € (- 669 099.30€).

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

001	Déficit d'investissement reporté	-285 335.84 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	287 264.41 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	669 099.30 €

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, valident l'affectation de ces sommes aux recettes de fonctionnement et d'investissement 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procuration : 1
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 21 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-31

Finances – budget supplémentaire 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN. MM Raymond ABRIAL, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD.

Suppléants :

Mmes Christelle MICHEL-DELEAGE, Patricia GOUDARD. M. Fernand CHAIZE.

Excusés : Mme Sophie COURTINE (ayant donné pouvoir à M. Michel BERGOUGNOUX). MM François BERGER, André FERRET, Pierre LIOGIER, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP (visioconférence).

Suppléant : Sergent-chef Sébastien LAFFONT, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Excusés : Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD ; Chef du groupement « Pilotage, Etude et Prospective » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique » - Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-31 : Finances – budget supplémentaire 2021

Le budget supplémentaire 2021 prend en compte plusieurs éléments :

- L'affectation du résultat 2020 ;
- L'inscription des reports des dépenses d'investissement non mandatées sur l'exercice 2020 ;
- L'ajustement des crédits ;
- L'inscription de nouveaux crédits.

Pour l'exercice 2021, **le budget supplémentaire s'élève à 2 831 271.29 €,** les dépenses et les recettes se répartissant comme suit :

A - FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	89 615.60 €
012	Charges de personnel	126 725.75 €
023	Virement à la section d'investissement	101 125.06 €
TOTAL		**317 466.41 €**

Recettes

Chap/art	Libellé	Montant
002	Excédents de fonctionnement reportés	287 264.41 €
74	Contribution participations	
744	FCTVA	12 202 €
7478	Autres organismes	18 000 €
	TOTAL	**317 466.41 €**

B - INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chap/art	Libellé	Montant
001	résultat reporté d'investissement	285 335.84 €
1323	Département	5859.46 €
204	Subvention d'équipement versée	
20413	Projets d'infrastructure national	250 000 €
20	Immobilisations incorporelles	
2031	Frais d'études	98 842 €
2051	Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	31 977.12 €
21	Immobilisations corporelles	
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	106 823 €
21 568	Autre matériel d'incendie et de secours	-101 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	-20 000 €
2183	Matériel informatique	7 821 €
2188	Autres	2 006 €
23	Immobilisation en cours	
2314	Construction sur sol d'autrui	-348 842 €
TOTAL		**419 721.42 €**

Report des restes à réaliser :

Chap/art	Libellé	Reports de l'exercice 2020
20		
2031	Frais d'études	11 173.40 €
2051	Concessions, licences (module déclaration sociale)	7 016.40 €
21		
21311	Bâtiments administratifs	42 913.51 €
21532	Réseaux d'alerte	2 330.16 €
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 185 776.73 €
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	55 877.85 €
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	19 859.75 €
21578	Autre matériel et outillage technique	4 760.33 €
2181	Installations générales, agencements	25 348.58 €
2183	Matériel informatique	28 067.03 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	15 513.74 €
2188	Autres immobilisations corporelles	97 392.03 €
23		
2314	Constructions sur sol d'autrui	598 053.95 €

AP (23)	Dont	
	SAINT ROMAIN	374 225.43 €
	TENCE	223 828.52 €
	TOTAL	2 094 083.46 **€**

TOTAL DEPENSES	**2 513 804.88 €**

Recettes d'investissement

Chap/ Article	Libellé	Montant
1641	Emprunt	-377 802.48 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	669 099.30 €
021	Virement de la section de fonctionnement	101 125.06 €
10222	FCTVA	411 063 €
TOTAL		**803 484.88 €**

Report des restes à réaliser :

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	**1 710 320 €**

TOTAL RECETTES	**2 513 804.88 €**

		Dépenses	Recettes
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	18 177 379.09 €	18 177 379.09 €
	Section d'investissement	11 442 738.21 €	11 442 738.21 €
	TOTAL CUMULÉ	**29 620 117.30 €**	**29 620 117.30 €**

Pour rappel en 2020, les chiffres BS et BP cumulés étaient les suivants :

		Dépenses	Recettes
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	18 451 160,57 €	18 451 160,57 €
	Section d'investissement	8 893 482,93 €	8 893 482,93 €
	TOTAL CUMULÉ	**27 344 643,50 €**	**27 344 643,50 €**

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le budget supplémentaire 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 mai 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procuration : 1
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 21 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-32

Création AP / CP CIS de Loudes

L'an deux mille vingt et un, le 4 mai, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

M. Aurélien DUVERGEY, Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN. MM Raymond ABRIAL, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Guy PEYRARD, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD.

Suppléants :

Mmes Christelle MICHEL-DELEAGE, Patricia GOUDARD. M. Fernand CHAIZE.

Excusés : Mme Sophie COURTINE (ayant donné pouvoir à M. Michel BERGOUGNOUX). MM François BERGER, André FERRET, Pierre LIOGIER, Bruno MARCON.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Capitaine Patrick FERRAND, représentant des officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP (visioconférence).

Suppléant : Sergent-chef Sébastien LAFFONT, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Excusés : Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD ; Chef du groupement « Pilotage, Etude et Prospective » – M. Alexandre RAMONA, Chef du groupement « Finances et Commande publique » - Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique ».

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-32 : Création AP / CP CIS de Loudes

Par délibération du 13 décembre 2017 nous avons délibéré sur le principe des autorisations de programme et crédits de paiement encadrés par les articles L3312-4 et R3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N du SDIS ne tient compte que des CP de l'année. La somme des CP doit être égale au montant de l'AP.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président du conseil d'administration du SDIS.

Elles sont votées par le conseil d'administration, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil d'administration au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP / CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP / CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président du conseil d'administration jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Il a été proposé au conseil d'administration d'ouvrir en 2018 des autorisations de programme et crédits de paiement (AP / CP) sur les opérations suivantes dont certaines vont prochainement se clôturer :

- Construction du CIS deTence ;
- Construction du CIS de Saint-Romain-Lachalm ;
- Construction du CIS de Monistrol-sur-Loire.

→ Ces AP/CP ont fait l'objet de diverses révisions.

Par délibération du 3 février 2021, il a été évalué un projet de construction du CIS de Loudes à hauteur de 925 000 € TTC pour une livraison prévue en 2023.
Il est proposé au conseil d'administration d'ouvrir sur l'exercice 2021 l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP / CP) suivante :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Loudes	Constuction CIS Loudes	925 000 €	25 000 €	400 000 €	450 000 €	50 000 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA (16.404 %), l'autofinancement y compris FCTVA (40 %) et les participations de la commune (25 %) et du Département (35 %).

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la création de cette AP / CP sur le budget 2021 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire afin de solliciter les différents financeurs de cette opération et autorisent le Président à signer au nom et pour le compte du SDIS les conventions financières afférentes à toutes les opérations en cours (AP / CP Tence, Saint-Romain-Lachalm, Monistrol-sur-Loire) ou à venir (Loudes) ainsi que tout document relatif à la réalisation de ces opérations.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE-LOIRE